

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUIN 2016**

Délibération
n° 2016.06. 74.B

**Camping du Plan
d'Eau : demande de
remboursement d'un
acompte**

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mai 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Vincent YOU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06. 74.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

CAMPING DU PLAN D'EAU : DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE

Par délibération n° 295 du 15 octobre 2015, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du camping du plan d'eau, qui prévoit notamment des tarifs de location de mobil-home.

Lors d'une réservation de séjour en ligne, un acompte est systématiquement demandé au client. Le 17 mars 2016, l'un d'eux a procédé à une réservation pour un séjour du 14 au 16 mai 2016 qu'il a aussitôt annulé par mail. Un acompte de 41 € a toutefois été encaissé. Ce client sollicite donc son remboursement.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 25 mai 2016,

Je vous propose

D'APPROUVER le remboursement de l'acompte versé par un client du camping du plan d'eau d'un montant de 41 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juin 2016

Affiché le :

03 juin 2016